



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 30 avril 2014

Aperçu mensuel – Avril 2014

Etrangers (population résidante permanente)	1 906 753
Immigrants (population résidante permanente)	10 173
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 4 965
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6 245
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1 334
Naturalisations accordées	1 837

Table des matières

1. Tendances et évolution en avril 2014	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en avril 2014	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2. Actifs UE-8.....	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers.....	8
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	9
4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs).....	9
4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques	9
4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année	10
4.6.4 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année – Graphiques... ..	10
5. Naturalisations	11
Acquisition de la nationalité suisse.....	11
6. Taux de chômage	11

1. Tendances et évolution en avril 2014

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois d'avril 2013.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4

Immigration globale : En avril 2014, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente a diminué par rapport à avril 2013 (-27,1%). Cette diminution est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (-28,2%) et des ressortissants d'Etats tiers (-23,9%). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en avril 2014 ; il est inférieur à celui d'avril 2013 (-31,0%). Cette diminution est le fait des ressortissants de l'UE/AELE (-36,4%) et des ressortissants d'Etats tiers (-11,4%). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE et de l'UE-8 :

Depuis le 1^{er} mai 2011, les Etats de l'UE-8 bénéficie de la libre circulation complète des personnes. Toutefois, comme l'accord lui en donne la possibilité, le Conseil fédéral a décidé le 18 avril 2012 de réintroduire des contingents d'autorisations à l'égard des ressortissants des Etats de l'UE-8. Cette mesure, qui est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2012, a été prolongé au 1^{er} mai 2013 pour une autre année. La clause de sauvegarde a également été invoquée à l'égard des pays de l'UE-17 (autorisation de séjour B) à partir du 1 juin 2013. La mesure ne concerne que les travailleurs ressortissants de l'UE-8 qui prennent un emploi en Suisse pour une longue durée (un an ou plus) ou s'établissent dans notre pays en tant qu'indépendants. Les quotas sont établis sur une base trimestrielle. Chaque trimestre, 545 autorisations (UE-8) et 13 428 autorisations (UE-17) de séjour B sont mises à disposition.

Le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en avril 2014 par rapport à avril 2013 a diminué pour les personnes actives en provenance de l'UE-17/AELE: Le nombre de nouvelles entrées effectives a diminué de -33,1%. En comparaison avec le mois d'avril 2013, le nombre de nouvelles entrées effectives sur le marché du travail pour les personnes actives en provenance de l'UE-8 a diminué de -21,7%. → Voir p. 6/7

Contingents UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-2 est quantitativement peu importante. La demande pour les autorisations B pour les ressortissants de l'UE-2 est grande. → Voir p. 7

Autorisations frontalières⁸ : Les autorisations frontalières délivrées en avril 2014 ont diminué de -18,1% par rapport à celles accordées au même mois de l'année précédente. Le nombre

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

Bulletin Immigration

Situation au 30 avril 2014

d'autorisations frontalières délivrées en avril 2014 a été supérieur à celui des autorisations frontalières accordées un mois plus tôt, en mars 2014. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers⁹. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En avril 2013, 25 853 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à avril 2013, leur effectif a diminué de -0,5% (-124 annonces); le nombre de jours de travail a diminué (-4.6%). Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont connu une augmentation (+2,3%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans tous les deux secteurs « agriculture » et « services » ; Les annonces dans secteur « l'industrie et de l'artisanat » ont diminué. → Voir p. 8

Autorisation selon la LEtr / l'OASA¹⁰ : En décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'OASA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La révision partielle de l'OASA sépare en deux catégories les contingents d'autorisations de séjour de courte durée et d'autorisations de séjour : un contingent pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE et un contingent pour les autorisations de courte durée et les autorisations de séjour applicables aux ressortissants de l'UE/AELE qui fournissent des services transfrontaliers d'une durée supérieure à 90 ou 120 jours en Suisse.

3500 autorisations de séjour et 5000 autorisations de séjour de courte durée ont été libérées pour les personnes provenant d'Etats tiers. Les prestataires de services des Etats de l'UE/AELE obtiennent 3000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour.

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA) : 34% du contingent des autorisations de courte durée et 26% de celui des autorisations de séjour réservés aux ressortissants d'Etats tiers étaient épuisés à la fin du mois d'avril 2014. → Voir p. 9

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation ; s'ils séjournent plus de 120 jours en Suisse, ils sont en outre soumis au contingent. Les contingents sont mis à disposition sur une base trimestrielle. 125 autorisations B et 750 autorisations L ont été libérées pour le deuxième trimestre de contingentement, de janvier à mars 2014. Fin avril 2014, le taux d'utilisation des autorisations de courte durée s'est élevé à 39% du total annuel, celui des autorisations de séjour de 14%. → Voir p. 10

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres d'avril 2014 sont supérieurs à ceux du même mois de l'année précédente (+21,6%). En tête, on trouve les Allemands, suivis par les Italiens, les Kosovars, les Serbes et les Turques. → Voir p. 11

Taux de chômage : Le taux de chômage parmi les étrangers est généralement supérieur à celui des ressortissants suisses. Une analyse différenciée montre que les taux de chômage varient considérablement selon la nationalité. En comparaison avec le mois d'avril 2013, le taux de chômage qui se situe à 3,2% a augmenté (avril 2013 : 3,1%). Le taux de chômage des ressortissants étrangers en avril 2014 s'élevait à 6,2% ; dans le même mois de l'année dernière, soit en avril 2013, il était de 6,1%. → Voir p. 11

⁸ **Frontalier :** Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

⁹ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 30 avril 2014

	Population résidante permanente étrangère		
	Avril 2013	Avril 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 846 549	1 906 753	+ 3.4
UE-27+AELE	1 213 823	1 265 110	+ 4.2
UE-17	1 147 882	1 190 598	+ 3.7
UE-8	48 442	54 744	+ 13.0
UE-2	13 659	15 858	+ 16.1
Ressortissants d'Etats tiers	632 726	641 643	+ 1.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en avril 2014

	Population résidante permanente étrangère		
	Avril 2013	Avril 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	13 947	10 173	- 27.1
UE-27+AELE	10 349	7 435	- 28.2
UE-17	9 470	6 596	- 30.3
UE-8	550	566	+ 2.9
UE-2	300	258	- 14.0
Ressortissants d'Etats tiers	3 598	2 738	- 23.9

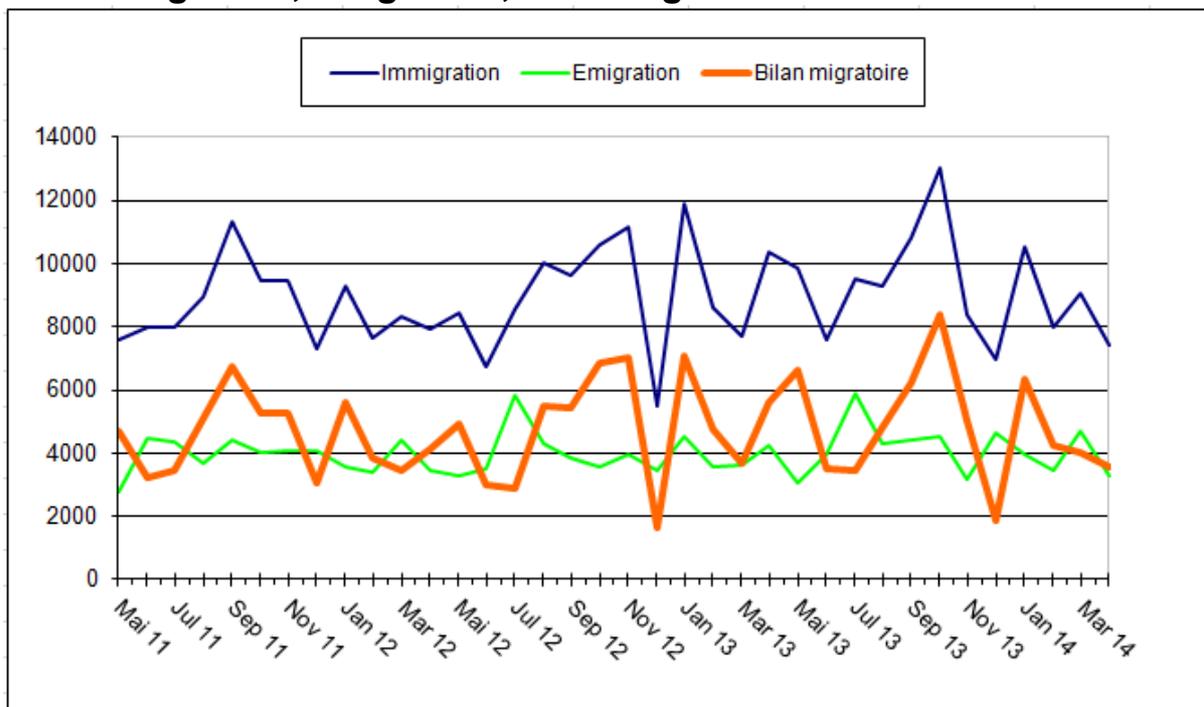
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Avril 2013	Avril 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	6 152	4 481	- 27.2
Ressortissants UE-27/AELE	4 244	3 301	- 22.2
UE-17	3 871	2 978	- 23.1
UE-8	261	210	- 19.5
UE-2	96	95	- 1.0
Ressortissants d'Etats tiers	1 908	1 180	- 38.2
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	7 196	4 965	- 31.0
Ressortissants UE-27/AELE	5 635	3 582	- 36.4
UE-17	5 212	3 141	- 39.7
UE-8	220	313	+ 42.3
UE-2	194	137	- 29.4
Ressortissants d'Etats tiers	1 561	1 383	- 11.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

4. Autorisations octroyées / Annonces

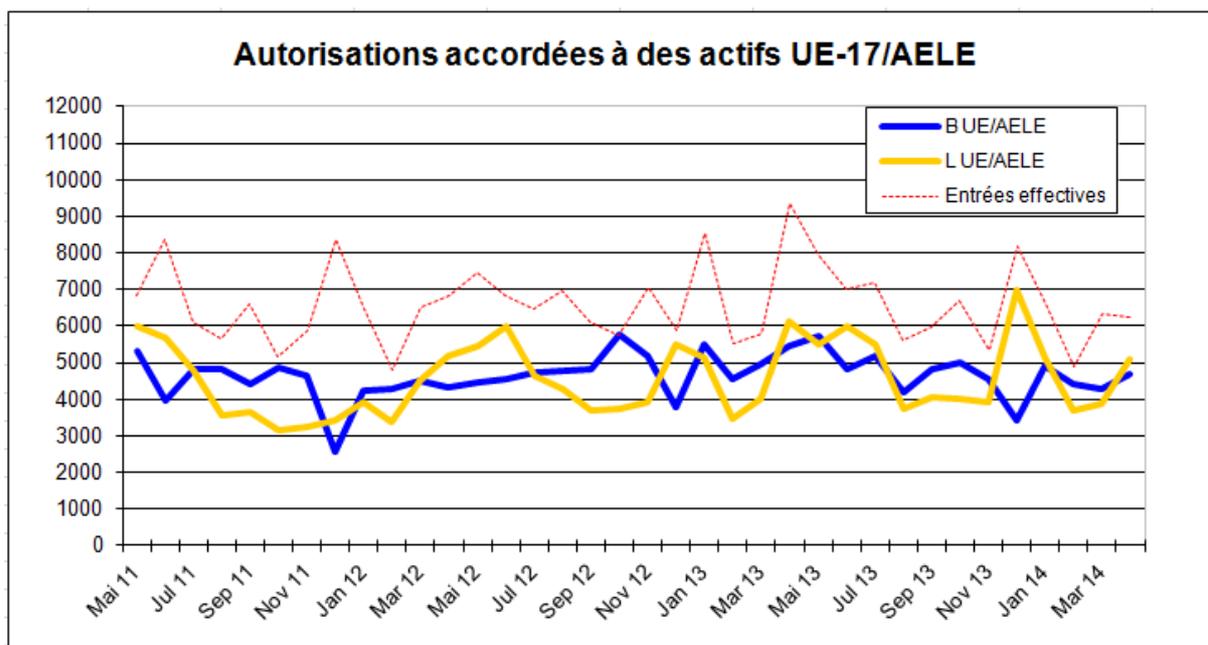
4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %
Mai	4 448	5 741	+ 29.1	5 468	5 511	+ 0.8	7 459	7 959	+ 6.7
Juin	4 545	*4 814	+ 5.9	6 014	5 981	- 0.5	6 819	7 027	+ 3.1
Juillet	4 722	*5 182	+ 9.7	4 637	5 485	+ 18.3	6 469	7 192	+ 11.2
Août	4 792	4 182	- 12.7	4 294	3 743	- 12.8	6 952	5 614	- 19.2
Septembre	4 823	4 829	+ 0.1	3 681	4 072	+ 10.6	6 127	5 987	- 2.2
Octobre	5 775	4 991	- 13.6	3 760	4 007	+ 6.6	5 739	6'696	+ 16.7
Novembre	5 183	4 569	- 11.8	3 910	3 947	+ 0.9	7 056	5 342	- 24.3
Décembre	3 793	3 440	- 9.3	5 485	6 984	+ 27.3	5 902	8 184	+ 38.7
Janvier	5 498	4 915	- 10.6	5 155	5 122	- 0.6	8 559	6 615	- 22.7
Février	4 574	4 420	- 3.4	3 484	3 681	+ 5.7	5 509	4 906	- 10.9
Mars	4 982	4 297	- 13.7	4 033	3 890	- 3.5	5 811	6 357	+ 9.4
Avril	5 467	4 682	- 14.4	6 142	5 085	- 17.2	9 339	6 245	- 33.1
Total	58 602	56 062	- 4.3	56 063	57 508	+ 2.6	81 741	78 124	- 4.4

* Dont 2'433 autorisations de séjours B ont été délivrées au mois de juin 2013 et 1 011 autorisations de séjours B au mois de juillet 2013 à des travailleurs provenant des États de l'UE-17, qui étaient déjà entrés avant le 1 juin 2013 en Suisse mais pour lesquels il n'a pas été possible de faire la déduction dans SYMIC pour des raisons techniques avant le 1 juin 2013. Ces autorisations ne sont pas imputées au contingent pour les pays de l'UE-17 (autorisation de séjour B).

Source : ODM, P&A



Source : Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Entrées effectives		
	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %	2012/ 2013	2013/ 2014	Différence en %
Mai	359	545	+ 51.8	1 453	2 135	+ 46.9	1 561	1 922	+ 23.1
Juin	186	0	- 100.0	1 513	2 277	+ 50.5	1 307	1 527	+ 16.8
Juillet	0	0	+/- 0	1 419	2 230	+ 57.2	1 158	1 587	+ 37.0
Août	545	545	+/- 0.0	1 119	1 618	+ 44.6	1 098	1 110	+ 1.1
Septembre	0	0	+/- 0.0	1 150	1 831	+ 59.2	869	1 119	+ 28.8
Octobre	0	0	+/- 0.0	1 217	1 812	+ 48.9	865	1 302	+ 50.5
Novembre	545	545	+/- 0.0	1 167	1 645	+ 40.9	1 032	1 004	- 2.7
Décembre	0	0	+/- 0.0	1 308	2 117	+ 61.9	832	1 619	+ 94.6
Janvier	0	0	+/- 0.0	1 394	1 972	+ 41.5	1 150	1 089	- 5.3
Février	545	545	+/- 0.0	1 111	1 750	+ 57.5	909	950	+ 4.5
Mars	0	0	+/- 0.0	1 569	2 144	+ 36.6	1 144	1 692	+ 47.9
Avril	0	0	+/- 0.0	1 958	2 098	+ 7.2	1 703	1 334	- 21.7
Total	2 180	2 180	*+/- 0.0	16 378	23 629	+ 44.3	13 628	16 327	+ 19.8

*L'augmentation importante des autorisations de séjour B attribuées depuis le 1er mai 2011 à des travailleurs UE-8 peut être expliquée par le changement de système. Depuis le 1er mai 2012, les autorisations de séjour B sont à nouveau soumises aux nombres maximums (clause de sauvegarde).

Source : ODM, P&A

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014

Autorisations de séjour B Contingent total 1 046

Autorisations de courte durée L Contingent total 9 090

4^{em} trimestre ALCP : 1 046

4^{em} trimestre ALCP : 9 090

1^{er} mars – 31 mai 2014 (4^{em} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Mars	69	715	331	700	6 543	2 547
Avril	65	780	266	660	7 203	1 887
Mai						

¹ sur 1 046 autorisations octroyées jusque-là

² sur 9 090 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2013

Source SYMIC (tableau P&A)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations		Autorisations en cours ^{13*}	
	2013	2014	2013	2014**
Janvier	6 182	4 938	270 183	--
Février	4 794	3 977	270 183	--
Mars	4 479	5 333	270 183	--
Avril	6 694	5 483	276 386	--
Mai	6 246		276 386	
Juin	5 152		276 386	
Juillet	5 499		277 356	
Août	4 637		277 356	
Septembre	5 519		277 356	
Octobre	5 797		278 534	
Novembre	5 275		278 534	
Décembre	4 205		278 534	

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers; Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Valeurs à la fin du trimestre

** Données en partie non encore disponibles

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Avril 13	Avril 14	Différence	
			absolue	en %
Total général	677 099	646 263	- 30 836	- 4.6
Travailleurs	403 289	402 278	- 1 011	- 0.3
Indépendants	96 099	90 836	- 5 263	- 5.5
Travailleurs détachés	177 711	153 149	- 24 562	- 13.8
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	49 581	49 998	417	0.8
Travailleurs	23 604	24 145	541	2.3
Indépendants	7 981	8 395	414	5.2
Travailleurs détachés	17 996	17 458	- 538	- 3.0
Annonces par secteurs économiques				
Total général	49 581	49 998	417	0.8
Agriculture	871	1 379	508	58.3
Industrie et métiers	21 520	21 323	- 197	- 0.9
Services	27 190	27 296	106	0.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers.

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-25/AELE).

L'Office fédéral des migrations (ODM) a mis en service, en janvier 2014, un nouveau serveur de données en vue de la préparation des statistiques concernant la procédure d'annonce. A cette occasion, les anciens programmes de chargement ont aussi été entièrement modifiés conformément aux toutes dernières exigences en la matière. En comparaison annuelle, les résultats sont presque identiques aux statistiques actuelles ; seul le nombre de jours de travail effectués a subi d'importants décalages d'un mois à l'autre. Les raisons de ces écarts mensuels sont les suivantes : renonciation aux calculs transitoires ; optimisation et uniformisation du mode de calcul en cas de chevauchement de plusieurs missions d'une même personne ; nouvelles évaluations fondées sur l'état actuel de SYMIC, si bien que les écritures rectificatives, les corrections et les suppressions sont toutes prises en compte. A l'avenir également, les évaluations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire ; seul le cumul annuel présentera les chiffres définitifs.

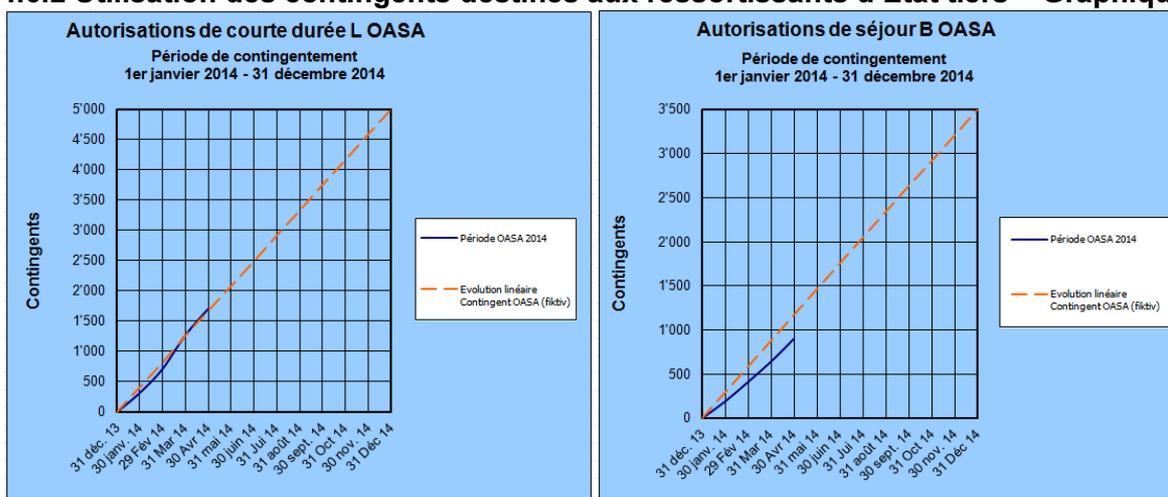
4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'un Etat tiers (actifs)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 14	316	417	189	292
28 fév. 14	715	834	409	584
31 mar. 14	1 274	1 251	639	876
30 avr. 14	1 712	1 668	897	1 168
31 mai 14		2 085		1 460
30 juin 14		2 502		1 752
31 juil. 14		2 919		2 044
31 août 14		3 336		2 336
30 sep. 14		3 753		2 628
31 oct. 14		4 170		2 920
30 nov. 14		4 587		3 212
31 déc. 14		5 000		3 500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents destinés aux ressortissants d'Etat tiers – Graphiques



¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

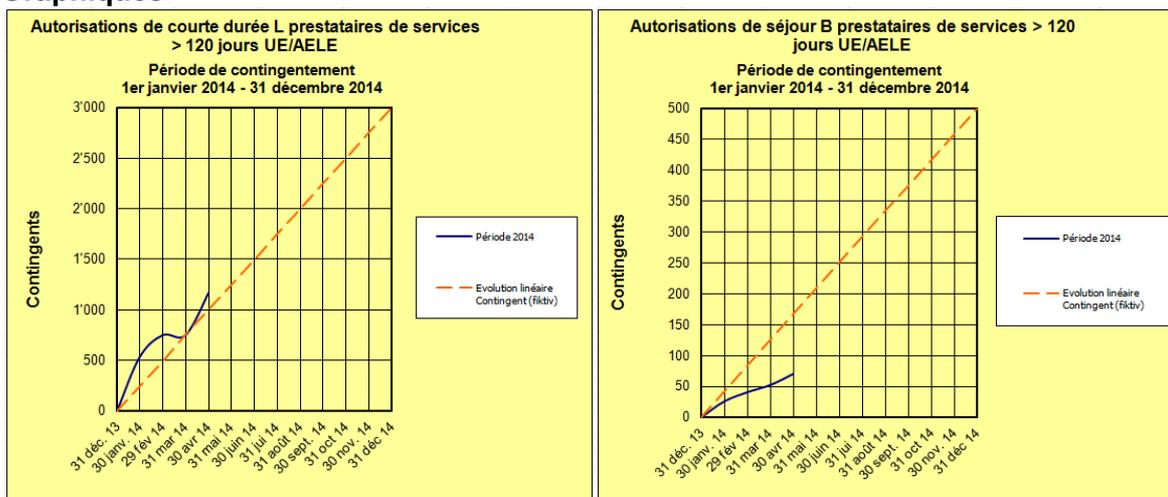
¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.3 Prestataires de services UE/AELE travaillant plus de 120 jours par année

	Titulaires autorisation L		Titulaires autorisation B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 jan. 14	537	250	26	42
28 fév. 14	750	500	41	84
31 mar. 14	750	750	53	125
30 avr. 14	1 168	1 000	71	167
31 mai 14		1 250		209
30 juin 14		1 500		250
31 juil. 14		1 750		292
31 août 14		2 000		334
30 sep. 14		2 250		375
31 oct. 14		2 500		417
30 nov. 14		2 750		459
31 déc. 14		3 000		500

Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.4 Utilisation des contingents destinés aux prestataires de services UE/AELE – Graphiques



5. Naturalisations

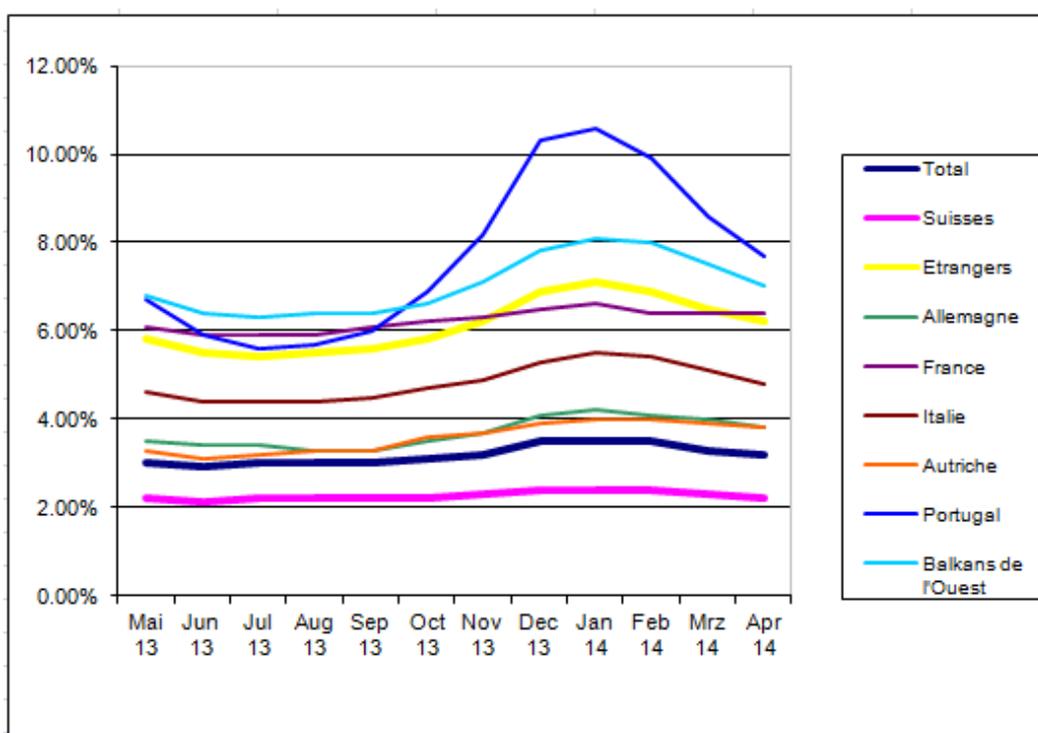
Acquisition de la nationalité suisse

	Avril 2013	Avril 2014	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	1 511	1 837	+ 21.6
ordinaires	1 032	1 494	+ 44.8
facilitées et réintégrations	479	343	- 28.4
Principaux Etats de provenance			
Allemagne	173	246	+ 42.2
Italie	193	233	+ 20.7
Kosovo	129	149	+ 15.5
Serbie	115	142	+ 23.5
Turquie	59	110	+ 86.4

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

6. Taux de chômage

Taux de chômage	Avril 2013	Avril 2014
Total	3.1%	3.2%
Etrangers	6.1%	6.2%
Suisses	2.2%	2.2%



Source : Seco, représentation graphique ODM/P&A.